



MILLIMAGES MET EN ŒUVRE UN REGROUPEMENT D' ACTIONS A RAISON D'UNE ACTION NOUVELLE POUR CINQUANTE SEPT ACTIONS ANCIENNES

L'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue le 19 mars 2013, a approuvé le regroupement de 57 (cinquante-sept) actions MILLIMAGES cotées sur NYSE Euronext à Paris (Code ISIN : FR0010973479 ; MIL) et d'une valeur nominale de 0,04 euro en 1 (une) action nouvelle d'une valeur nominale de 2,28 euros et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre cette décision. Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 19 mars 2013, a décidé que le regroupement des actions interviendrait le jeudi 4 avril 2013, date à laquelle seront cotées les nouvelles actions MILLIMAGES sous le nouveau code ISIN FR0011451194.

A l'issue du regroupement, le capital social de la Société sera composé de 128 771 actions nouvelles de 2,28 euros de valeur nominale chacune.

Cette opération, sans impact sur la valeur des titres MILLIMAGES détenus en portefeuille par les actionnaires, vise d'une part à mettre le nominal des actions en cohérence avec le cours de bourse, et d'autre part à renforcer son image en sortant de la catégorie des « penny stocks ».

Un avis relatif à cette opération sera publié par NYSE Euronext. Un avis relatif au regroupement d'actions est publié ce jour au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Le regroupement sera effectué en procédure d'office, la conversion étant réalisée automatiquement par les intermédiaires financiers pour chaque lot de 57 (cinquante-sept) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auraient pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles devront faire leur affaire personnelle de l'achat ou de la vente de leurs actions anciennes formant rompus et devront demander l'échange de leurs actions anciennes auprès de CACEIS Corporate Trust.

Les actions non regroupées seront transférées sur le compartiment des valeurs radiées de NYSE Euronext à Paris (CVRMR) où elles resteront cotées jusqu'au 6 avril 2015.

Seul le regroupement d'actions anciennes disposant chacune d'un droit de vote double du fait de leur inscription nominative depuis 2 (deux) ans au moins, au nom du même actionnaire donnera droit à des actions nouvelles disposant d'un droit de vote double, étant précisé que lors du regroupement d'actions anciennes inscrites au nominatif depuis moins de 2 (deux) ans, l'action nouvelle ainsi créée conserve une ancienneté d'inscription au nominatif calculée sur la plus récente des dates d'inscription au nominatif des 57 actions anciennes regroupées.

A partir du 9 avril 2015, les actions nouvelles non réclamées par les ayants droit seront vendues en bourse et le produit net de la vente sera tenu à leur disposition pendant dix ans sur un compte bloqué ouvert auprès de CACEIS Corporate Trust. A l'expiration du délai de dix ans, les sommes revenant aux ayants droits seront versées à la Caisse des Dépôts et Consignations et resteront à leur disposition sous réserve de la prescription trentenaire au profit de l'Etat.

A propos de MILLIMAGES

MILLIMAGES, société cotée sur le compartiment C de NYSE Euronext Paris depuis 2001, est l'un des principaux acteurs européens de l'audiovisuel. Le Groupe se développe autour de deux marques : MILLIMAGES pour l'animation et BAC MAJESTIC pour le cinéma. Le Groupe exploite un catalogue comprenant 350 heures d'animation et près de 300 films cinéma.

MILLIMAGES

Info Actionnaires
corporate@millimages.com
www.millimages.com
Compartiment C, NYSE Euronext Paris
Code ISIN : FR0010973479

ATOUT CAPITAL

Mélanie Bonanno
melanie.bonanno@atoutcapital.com
Laure Ravel d'Estienne
laure.ravel@atoutcapital.com
Tél : 01 56 69 61 87

ACTIFIN

Nicolas Meunier
nmeunier@actifin.fr
Tél : 01.56.88.11.11